PROCEDURE POUR LE PRET DU MATERIEL DE LA LIGUE 2021

La Ligue met gratuitement à la disposition des organisateurs, du matériel, pour les épreuves inscrites uniquement au Calendrier régional.

1 / Réservation du matériel

La fiche de prêt de matériel téléchargeable sur le site de la Ligue ***(www.triathlonoccitanie.com)*** sera renseignée et transmise par ***mail*** à la Ligue Régionale de Triathlon Occitanie ***deux mois avant*** la manifestation (Voir ci-dessous l'adresse mail selon l'antenne concernée).

NB: Utiliser uniquement les fiches de prêt actualisées (Document WORD) téléchargeables sur le Site (Autres formats non pris en compte)

Après validation du matériel demandé, la fiche de prêt, sera retransmise à l'organisateur par ***mail.***

L'organisateur devra ***dès la validation de sa demande*** de prêt de matériel, transmettre ***par courrier*** à l'antenne de ***Sète***, un chèque de caution d'une valeur de ***2000€*** à l'ordre de la Ligue Régionale de Triathlon Occitanie.

2 / Retrait du matériel

Il appartient à l'organisateur de prendre attache **la semaine précédente** la manifestation avec la Ligue Régionale de Triathlon Occitanie (Antenne concernée par le matériel emprunté), pour ***confirmer*** le **jour** et **l'heure** de perception du matériel.

1027 Boulevard de Verdun, 34200 Sète /

Box n°66 - 2 Bis, Chemin de Candie – 31120 PORTET S/Garonne.

Dans la mesure du possible, il lui appartiendra de la même façon ***de confirmer*** le **jour** et **l'heure** de la restitution du matériel (dans les **2 jours ouvrables** qui suivront sa manifestation).

" Aucun retrait de matériel s'effectuera le samedi, Dimanche & jour férié "

Ligue régionale de Triathlon Occitanie (Antenne de Sète)
Caserne Vauban - 1027 Boulevard de Verdun 34200 SETE
Contacts: Thomas AMO
Tel: ***06.37.21.55.04***
Email*: t.amo@triathlonoccitanie.com*

Ligue Régionale de Triathlon Occitanie (Antenne de Balma)
CROS - 7, rue André Citroën - 31130 BALMA
Contacts: Mathias FRANTZ
Tel: ***06.85.96.86.26***
Email*: m.frantz@triathlonoccitanie.com*

Retrait du matériel

Le jour prévu du rendez-vous, l'organisateur se rendra à (Antenne de Sète ou BOX de PORTET/Garonne), un chargé du matériel Ligue l'accueillera pour la remise des matériels empruntés.
L'organisateur veillera à mettre ***deux personnes*** minimum à disposition pour le retrait du matériel.
La personne responsable chargée du retrait, sera muni d'une copie de la fiche de prêt validée

Précisions :

- Prévoir un véhicule d'un volume de ***12 m3 minimum*** pour y mettre l'ensemble du matériel et tout particulièrement les traverses et supports du parc vélo (longueur d'une traverse pour adultes = 3 mètres).
- Selon l'implantation de l'aire de transition, calculer le nombre de rangées, de manière à avoir le nombre suffisant de supports (le nombre de supports ne peut être égal mais supérieur à celui des traverses).

Restitution du matériel

'' Aucune restitution du matériel s'effectuera le samedi, Dimanche, & jour férié''

Le jour précis du rendez-vous, l'organisateur se rendra à (Antenne de ***Sète*** ou ***BOX de PORTET/Garonne***, un chargé du matériel Ligue l'accueillera pour la restitution des matériels.
L'organisateur veillera à mettre ***deux personnes*** minimum à disposition pour la réintégration du matériel.
Il est ***impératif de signaler*** au moment de la restitution, toutes anomalies concernant les divers matériels (perte, casse, disfonctionnement, etc.…).

Pour éviter des désagréments, il est conseillé aux organisateurs, d'effectuer ***en fin de leur manifestation*** l'inventaire de tout le matériel avec l'aide de la fiche de prêt et cela avant son embarquement dans le ou les véhicules.

Précisions :

- Après la restitution du matériel, le chèque de caution sera détruit ou renvoyé à l'organisateur, après accord.
- En cas de perte ou de détériorations de matériels, le chèque de caution sera conservé et cela jusqu'à l'évaluation (par devis) de la remise en état ou du rachat du matériel.

Choix donnés à l'organisateur :

1. Paiement de la facture pour la remise en état ou rachat, suivi de la destruction du chèque de caution.
2. Le chèque de caution de 2**000€** sera encaissé et la Ligue adressera un chèque ou effectuera un virement à l'organisateur déduit du montant de la remise en état ou du rachat du matériel.